



## Fiche formation

# La personne protégée actrice de sa mesure



### INFOS PRATIQUES & DÉLAI D'ACCÈS

**Durée** : 1 jour

**Lieu** : Salle Ifocap  
6 rue Catherine de la Rochefoucauld  
75 009 Paris

**INTRA ou INTER REGION** : sur demande

**Dates** : 19 mars 2026

**Tarif** : Adhérent : 330 euros TTC \*  
Non adhérent : 420 euros TTC \*

\* par jour et par personne

### PUBLIC(S) VISÉ(S)

- MJPM
- Assistant-e administratif-ve

### PRÉREQUIS

Pas de prérequis nécessaires

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation ouverte aux  
adhérents et aux non-  
adhérents

Autre date sur demande



**EFFECTIF**  
8 - 15 pers.



**NIVEAU**  
autre formation  
professionnelle  
continue



**MODALITÉS**  
présentiel



## CONTENU ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

### Module 1. L'autodétermination : cadre réglementaire et doctrine

- Enjeux des politiques d'inclusion pour les pratiques individuelles, collectives et institutionnelles
- Contours de la notion d'autodétermination : autonomie, autorégulation, empowerment psychologique, autoréalisation

### Module 2. Posture professionnelle dans une démarche d'autonomie/autodétermination

- Savoir-être du professionnel
- Empathie et écoute

### Module 3. Autodétermination/autonomie et risque

### Module 4. Groupes de travail

- Partages de positionnement et de bonnes pratiques professionnels, proposition de recommandations
- Ressources et outils adaptés au secteur de la PJM pour favoriser l'expression des besoins et demandes

### Module 5. Conclusion de fin de séance

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

QCM de positionnement en amont de la formation et QCM d'évaluation des acquis en aval de la formation.

## SANCTION DE LA FORMATION

Évaluation individuelle de la satisfaction. Attestation de présence (sur demande).

## SUIVI DE L'EXÉCUTION

Une feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir la notion d'autodétermination
- Partager son positionnement professionnel et ses pratiques
- Identifier des outils de soutien à l'expression des besoins et des désirs
- Innover dans ses pratiques d'accompagnement
- Développer des pratiques collectives soutenant l'autodétermination /autonomie
- Identifier les impacts de l'implémentation de la démarche autodétermination.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Binôme de formateurs-ices en pair-aidance composé d'un-e professionnel-le travailleur social et d'un-e professionnel-le en situation de handicap et bénéficiant d'une mesure de protection
- Approche participative : échanges collectifs, partage d'expériences, groupe de travail autour de réflexions
- Exposés théoriques
- Jeux ludiques
- Tutos et vidéos d'outils et témoignages



En savoir plus :  
[formation@fnat.fr](mailto:formation@fnat.fr) / 01 42 81 46 11

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 72753 75 auprès du Préfet de région IDF. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.